

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00457**

**COMMUNE DE LA RICAMARIE - ZONE MONTRAMBERT PIGEOT - CESSION  
D'UN TERRAIN A BATIR AU BENEFICE DE LA SOCIETE AE SERVICE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 30 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 48  
Nombre de pouvoirs : 12  
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,  
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,  
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 17 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20221006-D20220045710

Date de mise en ligne : 17 octobre 2022

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,  
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,  
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Denis BARRIOL

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Cyrille BONNEFOY, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 06 OCTOBRE 2022**

### **COMMUNE DE LA RICAMARIE - ZONE MONTRAMBERT PIGEOT - CESSION D'UN TERRAIN A BATIR AU BENEFICE DE LA SOCIETE AE SERVICE**

La société AE service, spécialisée dans l'activité de commerce en gros de composants électroniques, est installée depuis son origine sur la zone d'activité du Crêt de Mars à La Ricamarie.

Portée par une conjoncture très favorable du marché de l'électronique, le chiffre d'affaires annuel est passé de 4,1 M€ à 7 M€ et l'effectif de 10 à 14 personnes en moins de 2 exercices.

La société AE Service, représentée par Monsieur d'Aligny souhaite acquérir un terrain sur la Commune de La Ricamarie afin de construire un nouveau bâtiment et ainsi répondre à ces futurs besoins logistiques.

Le terrain que souhaite acquérir la société AE Service se situe à l'extrême Est de la ZAE de Montrambert Pigeot, sur la commune de La Ricamarie. Il s'agit d'un terrain de 8 647m<sup>2</sup>, cadastré à la section AT16, AT17, AT19 et AT20 pour partie.

Le projet de l'entreprise est de construire un bâtiment d'une surface totale de près de 2 600 m<sup>2</sup>, une voie privée d'accès et de manœuvre de poids lourds ainsi que 40 places de parking.

Sur les 2 600 m<sup>2</sup> à bâtir, l'entreprise AE Service en occupera initialement 1 595 m<sup>2</sup>, pour répondre à ses besoins actuels. Le reste sera divisé en 2 cellules de 375 m<sup>2</sup> qui seront disponibles à la location dans un premier temps puis qui seront occupés progressivement par l'activité d'AE Service. *En réalisant son projet, Monsieur d'Aligny espère créer 5 nouveaux emplois dans les deux ans à venir (3 emplois salariés et 2 alternants). Il dispose d'un budget de 2,15 M€.*

L'implantation de cette société correspond à la vocation de la zone économique Montrambert Pigeot sur la commune de La Ricamarie.

Il est proposé de céder un terrain à bâtir de 8 647 m<sup>2</sup> scindé en 7 884m<sup>2</sup> de surface utile et 763m<sup>2</sup> de talus.

La cession a été actée avec l'entreprise sur la base de 40 €/m<sup>2</sup> HT, TVA en sus au taux en vigueur au moment de la vente pour la surface utile et 20€/m<sup>2</sup> HT, TVA en sus au taux en vigueur au moment de la vente pour la surface talutée. Le prix sera applicable aux surfaces exactes mesurées par un géomètre-expert.

Le pôle d'évaluation domaniale de la direction des finances publiques a rendu un avis favorable en date du 12 septembre 2022.

La cession est consentie selon les conditions de la promesse d'achat annexée. Elle est notamment assortie de conditions suspensives liées à l'obtention par l'acquéreur d'un prêt

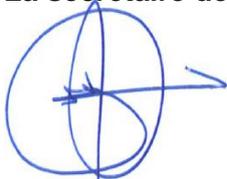
bancaire et d'un permis de construire, aux conditions mentionnées dans la promesse d'achat. Ces conditions suspensives s'exercent au bénéfice de l'acquéreur mais aussi du vendeur.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la cession des parcelles cadastrées section AT n°16, n°17, n°19 et n°20 pour partie pour une surface approximative de 8 647m<sup>2</sup>, au prix de 40€/m<sup>2</sup> HT pour la surface utile et 20€/m<sup>2</sup> HT pour la surface talutée, sises ZAE de Montrambert Pigeot,**
- **autorise la société AE Service à déposer dès à présent toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à son projet,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document découlant de la présente délibération,**
- **approuve que l'acte authentique de vente sera réitérée par devant notaire,**
- **la recette correspondante sera perçue au Budget annexe des zones industrielles en ECON/7015/MONTR.**

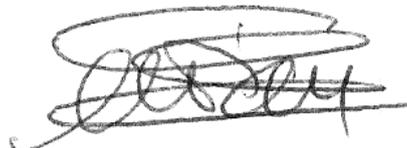
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Président,



Gaël PERDRIAU